

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES  
DOUANES ET DROITS INDIRECTS  
DU KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE  
-----

## Compte rendu de la journée du partenaire du 4 septembre 2009

La journée du partenaire du vendredi 4 septembre 2009 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe – Noire, sous la présidence du Colonel NGOUBA LENGANGUE Laurent, représentant Madame la Directrice Interdépartementale empêchée.

Après avoir passé en revue les points débattus lors de la précédente Journée du partenaire, le Colonel NGOUBA LENGANGUE a salué le retour de vacances et la présence dans la salle de Monsieur LAUNGANI Nicky, Directeur Général de GETMA, participant très actif à la Journée du partenaire.

Avant de procéder au traditionnel tour de table, il a tenu à apporter certaines informations aux participants.

- **Des mesures à prendre pour se prémunir contre la grippe A H1N1 qui fait l'objet d'une alerte pandémique**

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a rappelé que le Port de Pointe-Noire constitue une grande porte d'entrée en Afrique centrale.

La grippe A H1N1, qui touche aujourd'hui plus de 160 pays, constitue une pandémie à craindre, notamment à l'approche de la saison des pluies.

Devant l'ampleur de la pandémie, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a décrété le seuil d'alerte 6 qui représente le niveau maximal.

En Afrique centrale, deux cas ont déjà été enregistrés, respectivement un en RDC et un au Gabon.

Séance tenante, le Colonel NGOUBA LENGANGUE a procédé à la distribution dans la salle de la brochure éditée par le Ministère de la Santé, des Affaires Sociales et de la Famille concernant les mesures à prendre pour se prémunir contre la grippe A H1N1.

Il en a lu et commenté de larges extraits, insistant sur le rôle que doivent jouer les services des douanes et leurs partenaires dans la lutte contre cette pandémie.

- **De la Note de Service N°00281/MEFB/DGDDI-DFCE du 2 septembre 2009 portant additif à la Note de Service N° 00266/MEFB/DGDDI-DFCE du 25 août 2009 instituant une Commission de recouvrement de la Redevance Informatique**

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a informé les partenaires que la Commission chargée de procéder au recouvrement de la Redevance informatique due sur les demandes d'enlèvement par anticipation (DEA) et sur les enlèvements directs (IM9) a été renforcée par quatre cadres de la circonscription douanière du Kouilou et de Pointe-Noire, conformément à la Note de Service N° 00281/MEFB/DGDDI-DFCE du 2 septembre 2009. Il a fait la lecture de ladite Note de Service, dont des copies ont été remises aux participants à la réunion.

Les partenaires concernés par la question ont été invités à se rapprocher d'urgence de la Commission, qui est à pied d'œuvre.

## **Tour de table**

- **De l'évolution du projet scanner**

Monsieur GUYANT Christophe, Directeur Général de COTECNA, a informé les partenaires que le projet scanner évolue normalement. Les travaux d'aménagement du site devant abriter le scanner se déroulent conformément au chronogramme établi.

COTECNA et le Service des douanes sont en train de mettre au point les procédures qui seront utilisées par la Cellule scanner.

- **De la baisse significative des inspections avant embarquement et à destination**

Le Directeur Général de COTECNA a tenu à signaler la baisse significative des inspections avant embarquement et à destination. Il a précisé qu'au regard du nombre de conteneurs manifestés et des quantités de marchandises mises à la consommation, il apparaît évident que les opérateurs économiques ne respectent plus les règles du jeu concernant l'application du Programme de vérification des marchandises à l'importation.

Il a rappelé par ailleurs que l'inspection avant embarquement constitue la règle et celle à destination seulement l'exception.

- **De la mise à la disposition des redevables des relevés des comptes créditaires**

Madame LABARRE Nicole, représentant UNICONGO, a signalé que plusieurs adhérents ont déploré les difficultés rencontrées pour avoir accès aux relevés des comptes créditaires délivrés uniquement par Monsieur le Receveur Principal des Douanes.

Le Chef du SEPI a fait observer qu'à la demande de Monsieur le Receveur, le SEPI pouvait éditer lesdits relevés.

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE en a pris acte et précisé que la question sera examinée au niveau du Service.

- **De la liquidation du TEL relatif au dépotage sur les déclarations de transbordement EX8 (régime 83 00)**

Le Colonel NGOLO Jacques, adjoint au Chef du SEPI a tenu à préciser que la liquidation du TEL relatif au dépotage sur les déclarations de transbordement EX8 ne constitue pas une erreur informatique. Elle est le résultat d'une décision administrative prise au niveau de la Direction des Finances, de la Comptabilité et de l'Equipement (DFCE).

Les partenaires concernés par ce problème devront donc saisir par écrit la DFCE pour solliciter la suppression de la taxe indûment liquidée.

Le Colonel MVOUTOU Donatien, Chef du Service des Finances et du Matériel en a pris acte et a rassuré les partenaires quant au règlement administratif de la question.

Commencée à 8h10, la réunion fin à 9h00.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes  
et Droits Indirects,**

**Madame LOEMBA Florence**